L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 30 JUILLET.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

PRESIDENT DES ETATS-UNIS.
HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.
VICE-PRESIDENT,
BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRESIDENTIELS,
Pour l'Etat en général.
ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
T. C. MANNING, de Rapides.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.
SUBSTITUTS.
ISIDORE LABATUT, d'Orléans.
A. H. LEONARD, de Caddo.
ROBT. S. PERRY, d'Ibérie.
Premier District.
T. C. W. ELLIS, de Tangipahoa.
Substitut.
WM. DE LA RUE.
Deuxième District.
RANDALL L. GIBSON, d'Orléans
Substitut.
JOHN S. BILLIN, de Lafourche.
Troisième District.
J. C. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.
Quatrième District.
[illegible]
Substitut.
D. E. ESTILETTE, de St. Landry.
Cinquième District.
H. R. LOTT, de Carroll.
Substitut.
E. E. KIDD, de Jackson.
Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES D. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.
POUR GOUVERNEUR.
JOHN McENERY, d'Ouachita.
POUR LIEUT.-GOUVERNEUR,
B. F. JONAS, d'Orléans.
Pour Avocat Général.
H. N. OGDEN, d'Orléans.
Pour Auditeur.
D. DENNETT, de Ste Marie.
Pour Secrétaire d'Etat.
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.
Pour Surint. de l'Education Publique.
R. M. LUSHER, d'Orléans.

Les trois Peuples de la Louisiane.

Le premier peuple est celui qui fonda la colonie et qui lui donna le nom qu'elle porte encore aujourd'hui comme Etat; le premier peuple est celui qui, errant sur les bords du fleuve et des lacs à la recherche d'un endroit convenable pour y élever une ville, finit par tracer un périmètre qu'il fallut disputer aux eaux, aux insectes, aux reptiles; le premier peuple est celui qui bravant les maladies qu'engendrent les marais, construisit les premières huttes et s'y établit en s'entourant de digues contre les débordements du Mississipi; qui conquit ensuite dans la vallée une langue de terre labourable; qui étudia les cours d'eau dont le pays était entrecoupé dans toute son étendue et qui apprit par une expérience pénible ce qu'on pouvait faire d'un sol riche en végétaux naturels, mais sauvages, et dont pas un n'offrait à l'industrie agricole une plante utile comme ressource alimentaire. Le premier peuple est celui qui au milieu de ses rustiques travaux sut se donner une première constitution politique, la meilleure qu'il ait jamais eue, et qui, en vertu de cette constitution, sut se donner aussi une série de gouverneurs honnêtes, dont toute l'ambition se bornait à désirer pour l'Etat cette prospérité que tout homme sensé désire pour sa propre famille. Sous l'administration paternelle de ces hommes, la Nouvelle-Orléans devint une grande cité et toutes les sections habitables de l'Etat furent bientôt conquises, labourées et exploitées. C'est à ce premier peuple que la Louisiane devait tout ce qu'elle était avant la guerre; elle lui devait d'être un des Etats les plus riches de l'Union; et ce n'est pas à ce peuple qu'elle doit sa décadence.

Ce peuple, avec le temps, eut compris aussi bien que tout autre, la loi, la nécessité du progrès, et il s'y fut soumis pacifiquement et rationnellement si l'œuvre eut été entreprise par la doctrine et d'une manière fraternelle, sans menace, sans assaut et sans conspiration. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ce peuple, dépouillé par la guerre de ses droits, de ses libertés et de toutes ses franchises, n'a pu prévenir les désastres dont l'Etat a été affligé et dont les conséquences se font sentir tous les jours d'une façon plus funeste. Ayant été étranger aux mesures qui ont causé tant de malheurs, il en est la victime, mais il ne saurait, sans injustice, en subir la responsabilité morale.

Le second peuple est le peuple de couleur, qui n'a pas droit à ce rang par son nombre, mais par son origine qui tient aux deux races et qui en fait une troisième bien distincte. Notre but n'est pas de rappeler ici ce qu'était le peuple de couleur avant la révolution, mais nous croyons qu'on peut dire avec justice qu'il souffrait moins qu'on ne l'a dit dans ses rapports avec le peuple-souverain de l'Etat. Sans doute il n'avait pas tous les droits qui étaient en ce pays l'apanage de la race blanche, de même qu'il n'en possédait pas toutes les libertés; mais il jouissait cependant d'immunités assez grandes pour faire nullement tort ce qui peut conduire à la fortune, en dehors du cercle des influences officielles. Ainsi, le commerce, l'agriculture, et toutes sortes d'industries locales faisaient partie de son domaine. Nombre d'hommes de couleur avaient prospéré sous les anciennes lois, et ces lois les protégeaient pleinement dans la conservation de ce qu'ils avaient acquis. Beaucoup d'entre eux avaient, en outre, reçu une éducation bien supérieure à celle des immigrants européens, et cette différence leur procurait un avantage immense dans leurs relations avec toutes les populations de l'Etat en général. Souvent et très souvent on s'adressait à eux parce qu'on avait véritablement besoin d'eux, et leurs services toujours étaient bien rémunérés. Que leur manquait-il? Il leur manquait des droits politiques et un complément de droits civils; c'est ce que la révolution leur a donné. Ces concessions leur eussent été faites plus tard, sans doute, car beaucoup de gens influents y avaient pensé déjà ou y pensaient sérieusement, et les événements, en vérité, n'ont fait que les brusquer. Que les hommes de couleur aient été faits citoyens cinq ou six ans plus tôt, ce n'est donc pas ce qu'on regrette, mais ce qu'on regrette, c'est l'usage qu'ils ont fait de ces droits. Par reconnaissance, nous le concevons, les hommes de couleur pouvaient bien prodiguer leurs premières tendresses à ceux qui les avaient élevés légalement au niveau de tous dans la sphère civile et politique, mais ils n'auraient pas dû persister dans cette voie plus longtemps que de raison. Or, il n'y avait plus de raison à continuer à soutenir des étrangers qui évidemment, ne cherchaient que des instruments serviles pour faciliter et mieux assurer le succès de leurs vues personnelles en matière d'intérêts publics.

Rien de cela n'a pu échapper au peuple de couleur. Ce peuple a vu aussitôt que nous, que ceux dont il s'est fait le complaisant auxiliaire, n'avaient qu'un but, celui d'édifier une fortune rapide à tout prix, dût l'Etat y périr; le peuple de couleur a vu tout cela, disons-nous, et il a laissé faire. Bien plus, il y a coopéré, et souvent il s'est montré complice, tout comme si la Louisiane était pour lui un pays étranger auquel il ne devait ni considération, ni estime, ni attention, ni respect. La Louisiane, cependant, est sa patrie dans toute la force du mot.

Aujourd'hui même encore, on offre au peuple de couleur pour la présidence des Etats-Unis un homme qui fut un de ses meilleurs amis; qui a fait pour la liberté humaine, avec la plume, ce que d'autres, sans cette plume, n'eussent jamais fait avec l'épée; cet homme n'a pas changé, il est encore ce qu'il était avant sa candidature, un protecteur sincère de toutes les races d'hommes du globe; un autre ami de toutes ces races, tout aussi célèbre et éprouvé, vient de se prononcer pour lui: pourrait-on désirer une plus grande garantie que celle de Sumner épousant la cause de Greeley? Eh bien, le peuple de couleur y résiste, et pour avoir le plaisir de voter contre Greeley, il unira encore une fois son vote à celui de tous les fripons qui ont ruiné l'Etat. Voilà certes ce qu'on regrette et ce que regrettera plus tard le peuple de couleur lui-même.

Quant au troisième peuple de l'Etat, le peuple nègre, qu'en dirons-nous que nous n'ayons déjà dit cent fois pour une? Si les citoyens de couleur instruits se croient encore obligés, par reconnaissance, de voter pour les fripons dont nous venons de parler, quelle force n'aura pas ce sentiment sur une classe d'hommes dépourvue de toute instruction et qui [illegible] sans savoir que l'exercice des droits qu'on leur a donnés a sa base même dans l'indépendance personnelle du votant. Cette indépendance en est la justification comme la garantie, et l'exercice du droit de vote n'est légitime qu'à ces conditions. Le peuple nègre a été au fond le bras [illegible] quand le peuple blanc était l'âme et si cet [illegible] libre [illegible] pas [illegible] verti. Il est resté, sous ce rapport, ce qu'il était avant son affranchissement, un être auquel suffit une occupation manuelle. [illegible] tre envers lui et envers la société que d'effrayer ce peuple nègre en lui disant que si ses anciens maîtres reviennent au pouvoir, il rentrera, lui, dans l'esclavage, chose à laquelle aucun planteur n'a jamais pensé depuis l'acte d'émancipation. Tous les complots que les ci-devant esclavagistes peuvent ourdir se réduisent à faire comprendre aux nègres que le travail est de nécessité dans tous les Etats et que pour [illegible] c'est de partager la jouissance des plantations en les travaillant comme colons partiaires. Mais une association de travaux [illegible] une association [illegible] en répandant parmi les nègres de fausses notions sur les intentions des planteurs; les radicaux aiment mieux pousser à une guerre de races que de voir une réconciliation entre la population noire et la population blanche du Sud. Tel est le but sans doute des orateurs du président Grant dans la campagne présidentielle et tel est l'esprit qui inspirait le secrétaire Boutwell dans les discours qu'il a adressés aux nègres de la Caroline du Nord.

Ces discours sont dangereux en raison du caractère du nègre que nous avons vu jusqu'ici enclin à la fidélité. Il se croit obligé d'être fidèle à ceux qui l'ont émancipé comme il était fidèle à son maître avant l'émancipation. Avec de l'instruction, le nègre pourrait changer; mais très probablement, l'instruction ferait naître chez lui l'esprit d'insubordination, et si les radicaux y perdaient, le Sud y perdrait davantage, surtout dans les Etats où ils ont une supériorité de nombre. Que deviendraient ces Etats le jour où le peuple nègre ne voterait plus que pour lui-même en repoussant systématiquement toute candidature étrangère à sa race?

Avec le peuple nègre, érigé en puissance politique, il y a donc toujours un double danger à redouter: ou ce peuple votera pour un des siens, c'est-à-dire pour un homme nécessairement incapable, et l'administration publique sera jetée dans le chaos; ou il votera pour un étranger qui le flattera, et alors les intérêts de l'Etat seront livrés à l'ambition des aventuriers. Pour obvier à ce double danger, il faut rendre gouvernemental le vote du peuple nègre. Tel est le problème à résoudre et nous n'en voyons la solution que dans la rentrée au pouvoir du premier peuple de la Louisiane, du peuple qui avait fondé l'Etat et qui en avait fait la prospérité jusqu'au moment où la révolution militaire est venue la détruire. Ce peuple, par ses intérêts, son expérience et son savoir, n'a-t-il pas naturellement droit au gouvernement du pays?

La Garde Républicaine en Amérique.

LES ADIEUX A CHICAGO.

Samedi soir, un banquet a été donné au corps de musique de la Garde Républicaine de Paris dans le "Rink", à Chicago. Les discours patriotiques ont été prononcés par le docteur John Carr, M. Judd, le consul Niboyet et autres. Au moment où les artistes allaient se retirer, on a remis à chacun d'eux une médaille élégante avec inscription appropriée; c'était un cadeau des résidents américains, français et irlandais de Chicago.

Dimanche, il y a eu dans l'après-midi un concert sacré en plein air, dans la trente-troisième rue, et le soir un autre concert dans le West Side Garden. Plus de dix mille spectateurs étaient présents, et l'ovation faite à nos compatriotes a été magnifique. Le programme terminé, ils ont attaqué *The wearing of the Green*, aux trépignements enthousiastes des Irlandais, qui assistaient en masse au concert, et de leurs amis. Puis sont venus successivement *La Marseillaise*, *Yankee Doodle* et *The Star Spangled Banner*. Pendant que l'audience applaudissait à tout rompre, les artistes, saluant à droite et à gauche, sont descendus de la plateforme et sont entrés dans les voitures qui attendaient pour les conduire à la gare. Mais comme un moment devait s'écouler encore avant le départ du train, M. O'Callaghan en a profité pour faire entrer les soldats-artistes dans son établissement du No. 33 Kinzie street, où était servie une superbe collation. C'est là qu'ils ont passé leurs derniers instants à Chicago. Ils ne sont sortis de chez leur hôte qu'à 11 heures, pour prendre le train de Cincinnati en compagnie de M. Niboyet, consul français à Chicago.

A CINCINNATI.

Le comité formé à Cincinnati pour la réception du corps de musique de la Garde Républicaine se composait de MM. Gashorn, Richard Smith, George Nichols, James Gilmore, Weir, Thomas Foulds, John Hipp, Rowland, Eggleston, Fredin, Ravin d'Elpeux, consul de France, et le docteur Comegys. Sur la motion de M. Gilmore, les noms des Français qui suivent ont été ajoutés au comité: MM. Doisy, Werk, Levassor, Phill, Cheron, Hutz, Fredin, Grieumard et le professeur Andres.

Le train amenant les artistes est entré en gare à Cincinnati lundi à midi. Plusieurs milliers de citoyens étaient réunis et ont accueilli les voyageurs par de chaleureuses acclamations. Les membres du comité ont aussitôt escorté les musiciens dans une vingtaine de voitures préparées pour les recevoir, et devant lesquelles le corps de musique de Currier jouait les airs nationaux français. Derrière s'est formée une procession, de plus de trois cents résidents français, et c'est dans cet ordre qu'on s'est rendu à Gibson House, pavoisée aux couleurs de la France et des Etats-Unis. En un instant, une foule énorme s'est assemblée devant l'hôtel, et M. Davis, maire de Cincinnati, a adressé les paroles suivantes aux visiteurs:

"Messieurs—Comme représentant de cette ville, et au nom du peuple de Cincinnati, je vous souhaite la bienvenue, citoyens de la République de France, dans la Ville-reine de l'Ouest. Ce m'est une tâche agréable, non-seulement à cause de votre grande réputation comme musiciens, mais aussi parce que vous êtes les représentants d'une grande République dans le vieux monde, dont les libres institutions sont entourées de grandes difficultés qui ne peuvent être surmontées que par des hommes d'Etat comme Thiers, votre illustre chef.

"La sympathie et l'aide que la France nous accorda si généreusement pendant notre lutte pour l'indépendance ne seront jamais oubliées par nos citoyens, et aujourd'hui le grand cœur américain entoure les noms de Lafayette et de Rochambeau du même respect que ceux de Washington et de ses compatriotes américains. Encore une fois, je vous souhaite la bienvenue; j'espère que votre séjour parmi nous vous sera agréable, et que de retour sur les rives magnifiques de la Seine, vous vous souviendrez avec plaisir de votre visite à Cincinnati."

M. Paulus a remercié en quelques mots le maire et les citoyens de Cincinnati de leur réception cordiale, et l'on a passé dans les salons de l'hôtel, où les principaux résidents de la ville ont tenu à honneur de se faire présenter aux artistes.

Le soir, le premier concert a été donné dans "Exposition Hall". Cette salle immense était absolument pleine, et les applaudissements répétés et enthousiastes de l'audience ont prouvé aux artistes de la Garde Républicaine que leur excellente musique n'est pas moins appréciée à Cincinnati qu'à Chicago ou à Boston.

Le deuxième et dernier concert à Cincinnati a été donné mardi soir dans la même salle et avec le même succès.

A PHILADELPHIE.

C'est aujourd'hui que la musique de la Garde Républicaine arrive à Philadelphie. Si nous en jugeons par les préparatifs en cours depuis plusieurs jours, l'accueil fait à nos artistes dans la ville de l'Amour Fraternel ne le cédera en rien aux plus brillantes ovations qui leur ont été décernées dans toutes les localités où ils ont passé. Dans un meeting tenu lundi soir au Club français, toutes les sociétés françaises de la ville étaient représentées: la Société de Bienfaisance, par MM. Junker, J. Lattès et C. Panas; la Société de Secours Mutuels, par MM. Bureau, G. Guil, et A. Bourguard; la Société Alsacienne de Secours Mutuels, par MM. D. Hellmuth, F. Fretz et A. Mundell; la Loge du Progrès, I. O. of O. F., par MM. L. Berlet, E. Baudoin et E. Laurent; le Club Français, par MM. A. Bureau, Bazin et B. Lévy. M. Grimaud de Caux, vice-consul de France, a été nommé président honoraire, mais la séance a été présidée par M. E. Bureau, M. Niefencken, secrétaire.

Il a été voté des remerciements à M. Thiers, président de la République Française, pour l'autorisation donnée aux Gardes Républicains de visiter la ville de Philadelphie.

Il a été résolu ensuite que le maire de la ville est invité à offrir aux visiteurs la bienvenue et l'hospitalité de la cité. En outre une invitation a été adressée à toutes les associations civiles, musicales et militaires, de se joindre au comité pour recevoir les artistes à la gare du Pennsylvania Railroad, à West Philadelphia, aujourd'hui, jeudi, à une heure de l'après-midi.

Nous apprenons en outre qu'un meeting de citoyens Irlandais s'est réuni avant-hier soir dans [illegible] street pour statuer sur l'invitation faite par un sous-comité français de prendre part à la réception de la Garde Républicaine.

Il a été résolu que les citoyens présents au meeting acceptaient l'invitation, et qu'ils assisteraient à la réception avec un corps de musique. La musique de la *National Guard* a été engagée en conséquence. Des résolutions ont été insérées dans les journaux pour faire connaître cette résolution, et inviter les citoyens de nationalité irlandaise à s'y conformer.

Rien ne manquera, comme on le voit, à cette fête, qui promet d'être magnifique.

Courrier des Etats-Unis.

—Dans un cercle de radicaux on discute une question de date.

—C'était en 61, dit quelqu'un.

—Je vous demande pardon, répond un autre, c'était en 62.

—Je vous affirme que vous vous trompez.

—Allons donc! je le sais bien; c'est l'année où j'ai perdu un bail.

[illegible]

BELLE-MÈRE! ..... répondit [illegible]

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 18 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

L'Assemblée discute la loi de l'impôt, et en particulier un amendement de M. Gaslonde, en vertu duquel il serait perçu 60 centimes additionnels sur les patentes, [illegible] sur les portes et fenêtres, 20 centimes additionnels au principal de la contribution personnelle et mobilière. M. Thiers soutient cet amendement.

M. Thiers.—La pensée qui a guidé le gouvernement dans l'adoption de son système financier, c'est l'exemple des Etats-Unis, qui ont amorti leur dette en peu de temps, c'est le principe de l'amortissement, principe sans lequel aucune nation ne peut établir et maintenir son crédit.—(Approbation.)

[illegible] de toute ma vie, je n'en aurais [illegible] maintenant.

Ces quelques mots expliquent suffisamment je l'espère, le fond de notre pensée et de notre système financier.

Grâce à ce système, la preuve de notre richesse, nous avons rétabli notre crédit un moment ébranlé, nous avons en 18 mois payé près de [illegible] milliards. Il n'y a pas [illegible] faire; c'est très-grave, je le sais, mais le devoir de la France est de s'imposer cette nouvelle privation. Son avenir en dépend, et son intérêt le réclame. (Approbation.)

Ces 200 millions sont nécessaires; je vous ai déjà indiqué leur emploi; je ne crois pas nécessaire de vous en faire une nouvelle énumération.

M. Thiers termine en félicitant l'Assemblée d'avoir repoussé l'impôt sur les transactions commerciales. Et j'ajoute, pour ma part, bien que je pense comme M. Pouyer-Quertier, mon ancien et regretté collègue, bien que je croie que nous détournons des sources les plus abondantes de revenus celles qui seraient les moins lourdes aux contribuables; j'ai dû m'arrêter devant la conviction de la commission des tarifs, qui affirme que les matières premières ne donneront que 93 millions, au lieu de 165 et même 180.

Nous nous sommes dit: il nous faut accepter les propositions de la commission des tarifs et parfaire notre budget avec l'impôt sur les patentes tel que vous l'a présenté M. Gaslonde, préférant cette dernière combinaison à celle que nous vous avions présentée à regret il y a quelque temps, soit la surtaxe de 15 centimes sur les quatre contributions et 10 centimes sur le sel.

Nous nous sommes donc entendus avec l'honorable M. Gaslonde, et après plusieurs entretiens, nous sommes tombés d'accord sur le fond de cet impôt, soit:

60 centimes sur les patentes;
40 centimes sur les portes et fenêtres;
30 centimes sur les contributions personnelles et mobilières.

En résumé, nous vous proposons:

93 millions sur	les matières premières;
20 —	sur la répression de la fraude sur les alcools;
15 —	sur les valeurs mobilières;
3 —	sur les hypothèques;
9 —	sur les métaux.

soit: 140 millions.

Il restait donc à en trouver 60, que nous trouvons sur les patentes. 60 et 140 font 200 millions. Je crois que c'est la manière la plus douce et la plus équitable, s'adressant aux quatre contributions. Dans ce système le sel est mis de côté et la propriété foncière n'est pas chargée.

Je crois que c'est la meilleure des combinaisons, à moins que vous préfériez reprendre mes premières propositions.

La situation est donc très-claire. (Réclamation au banc de la commission.)

M. Flottard.—Je ferai remarquer à la Chambre que la commission a toujours dit que l'impôt sur les matières premières ne donnerait que 54 millions, et non 93 millions. (Marques d'étonnement.)

M. Thiers.—Cette observation vous prouve la résistance que j'ai rencontrée au sein de la commission. Mais comment se fait-il que la commission des tarifs affirme qu'on n'obtiendra que 6 millions, alors que la commission du budget prétend qu'on prélèvera 93 millions; car je n'ai donné ce chiffre que d'après les indications de la commission du budget. (Approbation.)

Il faut que l'une ou l'autre soit dans l'erreur. Quant à moi, j'affirme que c'est la commission des tarifs. (Approbation.)

M. Thiers énumère ensuite les causes qui ont produit l'augmentation des dépenses de 98 millions (énumération déjà faite dans son discours d'avant-hier) qui ont porté l'excédant des dépenses de 103 à 200,000,000, et ajoute: On nous propose de prendre cette somme sur le prochain emprunt. C'est facile pour 1873, mais en 1874 comment ferez-vous?

Et que penseront les nations voisines de ce système d'équilibre boiteux?

Je le répète, il y va de votre dignité—quand je dis de votre dignité, c'est de la dignité de la France entière dont je parle—de ne pas demander cette somme à l'emprunt, mais de la porter au budget en ce moment, puisque vous serez obligés d'y avoir recours en 1874.

Nous sommes dans une difficile situation, sortons-en au plus vite. Qu'avons-nous tous gagné à l'ajournement du 15 janvier dernier? Rien que des atermoiements coûteux pour le pays.

La Chambre est maîtresse de faire ce qu'elle voudra. On peut toujours payer les déficits de recettes avec un emprunt et non avec l'impôt. Mais c'est un système que nous n'adopterons jamais pour notre part.

C'est une théorie légère, il n'y a de vrai que ce que nous avons demandé. Par ce moyen, vous équilibrez votre budget, et, si cela est vrai, j'en rendrai grâce au ciel, nous serons un excédant de bénéfices de 40 millions, nous en serions heureux, je le répète, et nous diminuerions les impôts que nous avons demandés. (Approbation.)

M. Moutgolfier—(Vive réclamation—assez, assez, aux voix!)—Je ne veux pas contester ce qu'a dit M. le président de la République sur le fond de la question. Non.

M. le président de la République a dit, à plusieurs reprises, qu'il acceptait les 93 millions proposés par la commission des tarifs. C'est une grande erreur, c'est ce que je veux démontrer. (Assez! assez!—Aux voix! aux voix!)

A cet effet, l'orateur donne lecture du rapport de la commission des tarifs établissant qu'on ne pourra obtenir un rendement supérieur de 6 millions et concluant au rejet de l'impôt.

M. Germain—(Assez! assez!—La clôture!)

M. Thiers—Je ne veux dire qu'un mot, un seul. Si l'impôt ne doit produire que 5 à 6 millions, je ne comprends pas la résistance. (Approbation.)

M. Germain—(Réclamation nouvelle.)—Je remercie M. le président de la République de m'avoir signalé une lacune dans mon argumentation. Je vais la combler.

Il y a un chiffre contesté, les 48,000,000. A l'égard de ce chiffre, je relirai l'art. 2 du projet de M. de Goulard présenté cette semaine au sujet de l'emprunt. Cet article dit:

M. le ministre des finances est autorisé à ajouter à cette somme de trois milliards le chiffre nécessaire aux payements des arrérages, etc., etc.

Eh bien, qu'entendez-vous donc y inscrire? L'orateur s'élève contre l'accroissement des impôts.

M. Thiers—Je prends l'engagement de retarder les résolutions de l'Assemblée de quelques minutes seulement; mais je ne puis laisser sans réponse les paroles que vous venez d'entendre.

M. Germain nous a dit qu'il fallait plutôt compter sur des augmentations que sur des déficits dans le rendement de l'impôt. J'y compte, mais des hommes qui ont su résister à la plus formidable des insurrections et prennent l'engagement de maintenir l'ordre en résistant au désordre de quelque côté qu'il se produise, devraient être crus lorsqu'ils font une affirmation. (Vive approbation à gauche.)

Ce n'est pas seulement du désordre de la rue que je parle, mais du désordre des esprits, du désordre des doctrines, du désordre que des hommes inconscients et légers amènent dans un pays.

Vous nous avez donné une forme de gouvernement qu'on appelle la République.

M. le baron Chaurand.—Non! non! (Violente réclamation à gauche.—A l'ordre! à l'ordre! l'interrupteur.)

MM. Chaurand et de Lorgeril interpellent M. Thiers de leur place.

A gauche.—A l'ordre! à l'ordre!

M. Thiers.—Je n'ai pas voulu par ces expressions, insulter à votre foi, que je connais, et que je respecte profondément. J'ai parlé d'un fait. (Violente dénégation.)

A droite.—Non! non!

M. Thiers.—D'un fait..... certain..... et matériel. (Nouvelles dénégations à droite.—Mouvement prolongé.)

M. le président.—Je rappellerai à l'ordre le premier interrupteur.

M. Arago.—Comment! c'est un questeur qui trouble l'ordre!

M. Thiers.—J'ai trop la connaissance des hommes pour ne pas respecter leur foi lorsqu'elle est sincère. Je répète que je n'ai voulu blesser personne. J'ai cependant entendu dire: C'est la République. Soit! mais la République conservatrice. Eh bien! je dirai aussi la République conservatrice, et j'affirme que tant que je pourrai maintenir la forme du gouvernement actuel, ce sera donc la République, la République conservatrice. (Vives approbations à gauche.—Violentes protestations à droite.)

M. Baragnon se lève et apostrophe violemment M. le président de la République. (A l'ordre! A l'ordre! A l'ordre!)

M. Thiers.—Je ne m'explique pas..... (Le bruit redouble à droite.)

[illegible] et tout le monde sera satisfait.

M. Thiers.—Je sens combien il est nécessaire, avant que la Chambre se sépare, (Mouvement d'attention) de faire une déclaration sur notre politique et nos intentions. (Oui, oui, à droite), car je sais qu'il n'est pas possible de marcher dans l'inconnu. (Approbation à gauche), [illegible] qui veut avoir une force véritable, il [illegible] politique.

Mais ce n'est pas le moment de discuter cela, vous êtes très animés (Rumeur à droite), reconnaissez-le à la vivacité de vos mouvements.

Ce n'est pas le moment, je le répète, de donner un développement à ce que vous appelez le programme de Bordeaux. Si votre irritation contre moi ne vous aveuglait parfois, vous rendriez un peu plus de justice à mes intentions et à mes paroles, et vous verriez qu'elles étaient et qu'elles sont toutes dans le sens de la politique conservatrice. (Approbation.)

Ce qui nous intéresse tous en ce moment, c'est la question des finances. Ne mêlons donc pas cette question à la question politique, elle aura son tour, [illegible]

[illegible]

Il y a d'autres gouvernements qui ont [illegible] M. le président.—Le renvoi étant demandé, [illegible] je le mets aux voix.

Le renvoi est ordonné.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.
Express..... [illegible]
Malle..... [illegible]
Train d'accommodation..... [illegible]

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle..... [illegible]
Pour les villes du Lac..... [illegible]
Express et malle..... [illegible]

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope..... [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne..... [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

LUNDI SOIR, 29 JUILLET 1872.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
27 juillet.....	[illegible]	[illegible] 04
29 juillet.....	735,104 23	111,[illegible] 56
Jusqu'ici cette semaine.....	$1,804,333 50	[illegible] 60
Même temps la semaine der...	1,554,398 56	189,119 88
Total de la sem. dernière.....	4,781,391 91	[illegible]
Total de la sem. précédente.....	5,485,665 78	[illegible]

Il ne s'est pas opéré de changements importants, et il n'y a d'animation dans aucune des branches. Il se fait peu de chose dans les banques comme dans les rues. Les banques continuent à escompter tout le bon papier à courte échéance, mais la plupart d'entre elles refusent d'aller au-delà d'un certain chiffre qui, cependant, est loin d'être leur limite extrême, et qu'elles pourraient outrepasser sans inconvénient positif. Les billets de complaisance et les billets à longue échéance y sont généralement rejetés; on les retrouve dans les rues où, quand ils sont accompagnés d'excellentes garanties collatérales, ils sont escomptés aux taux que nous donnons. Nous cotons encore; Les billets de première classe, avec bonnes garanties collatérales à 15 pour cent par an; les signatures moins recherchées, mais qu'on ne saurait considérer comme de seconde classe, 11 à 12; les billets de seconde classe des 12 à 15. Les billets portant hypothèque de premier ordre à 10; et ceux de second ordre à 12.

L'or a ouvert à 114 à 114 1/4, contre 114 5/8 à New-York et, après avoir trouvé assez d'acheteurs, a fermé à 114 1/8 à 114 3/8 contre 114 3/4 à New-York. Les transactions embrassent $85,500, dont $17,000 (1000, 1000, 4000 et 10,000) à 114, $24,500 (1000, 10,000, 10,000 et 3,000) à 114 1/8, $10,500 (3000, et 8000) à 114 1/4, $4000 (1500 et 2500) à 114 3/8.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Nous cotons maintenant les demi-piastres américaines à 108 à 108 1/2, les piastres mexicaines à 3 1/2 à 5 1/2 de prime sur l'or.

Il y a eu très peu de change Sterling sur place. Les opérations annoncées ne comprennent que 1500 livres de premier ordre et 500 de banque à 126 1/8. Dans les francs, 250,000 en change de commerce et 100,000 de banque—le tout à des conditions particulières. A la clôture, le Sterling était coté à 125 1/4 à 126 3/4 le clear No 1 (hausse de 1/8) et 126 à — le change de banque; les Francs, à 4.60 à 4.57 1/2 le change particulier et 4.56 1/4 à 4.55 le change de banque.

Le change américain a manqué d'animation, mais a été ferme; il s'y est même déclaré une légère hausse. Les banques ont continué de tirer sur New York à 3/8 de prime, mais le change de commerce a été coté à 1/4 à 5/16 de prime contre 1/2 au midi. Les ventes se sont élevées à $28,000, dont $23,000 (3000, 15,000 et 15,000) de banque, sur New-York, à vue, à 5/16, et $40,000 (10,000, 15,000 et 15,000) à 5/16.

Les actions ont trouvé plus d'acheteurs. On en a vendu 20 de la banque Hibernia à $121, net, 20 de la banque des Citoyens à —, 25 de l'Association de la banque Nationale de la Nlle-Orléans à $21.25, — de la banque du Peuple à [illegible], 5 de la compagnie d'assurance Factors and Traders à $39 et 1 du Jockey Club à $90.

$5000 de nouveaux bonds 10 pour cent de la ville se sont vendus à 87 et $4000 de nouveaux sept pour cent de la ville à 66 1/2.

On n'a pas annoncé de ventes de mandats.

Les certificats d'allocations de la ville ont ouvert aux taux de samedi, à peu près, mais ont été plus faibles à la clôture. On a vendu $3000 à 78 et $3000 à 78 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi 29 juillet 1872.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à [illegible] balles, [illegible] 47 à 20 c pour le low ordinary et 20 1/4 c pour le strict. Ces chiffres n'indiquent aucun changement sur le marché. L'Exchange rapporte: "Les prix sont nominaux et sans changement." L'Exchange cote le good ordinary à 19 c et le low middling à 20 c.

Le montant à bord et non expédié, le montant allant à bord et engagé pour l'embarquement n'a été publié ce matin qu'à 6 balles, laissant au stock, d'après notre état, [illegible] quantité qui se trouve inventoriée dans les presses et les [illegible] qui attend des ordres.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1871, bal.....		[illegible]
Arriv. dep. le dern. état.....	192	
Arrivé précédemment.....	[illegible]	
Alloué pour [illegible] naufrages &c.....	[illegible]	[illegible]
Expédié aujourd'hui.....		[illegible]
Expédié précédemment.....		[illegible]
Stock en mains le [illegible]		[illegible]
Stock en mains l'an dernier.....		[illegible]

TABAC—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui. Cependant, des négociations sont pendantes relativement à un lot [illegible] qu'il n'en sera pas fait mention. Nous continuons à coter.

Lugs à [illegible], low leaf à 6 1/2 à 7 c, medium [illegible] c à la livre.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1 sept. 1871.....	bds	[illegible]
Arrivés depuis le dernier état.....	0	
Précédemment.....	[illegible]	[illegible]
Expédié aujourd'hui.....	—	
Précédemment.....	[illegible]	
Défalc &c.....	[illegible]	[illegible]
Stock.....		[illegible]

SUCRE.—Il n'est pas arrivé de sucre de plantations ce matin. Le marché est calme, mais les prix sont fermes et la demande [illegible] le jaune clarifié des raffineries de la ville se vend 11 1/4 à [illegible], blanc 12 1/4 à 12 1/2 c, concassé et en poudre 13 1/4 à 13 3/4 c, en pains et coup 14 à 14 [illegible] c la livre.

MELASSE—Il n'en a pas été reçu des plantations ce matin et les raffineries de la ville vendent 30 c pour l'inférieure, [illegible] pour la commune, [illegible] pour la belle, [illegible] la prime, 60 c pour la choisie et [illegible] le gallon [illegible].

FARINE—Marché calme et ventes aujourd'hui de 1000 barils. [illegible] Ventes de 200 barils à $6 60 le baril.

PORC—Marché calme, mais ferme. Mess à $15 75 le baril.

[illegible]

AVOINE—Le stock [illegible]

FOIN—[illegible]

VOLAILLES ET ŒUFS—[illegible]

[illegible]

VIANDE SALÉE A SEC—[illegible]

[illegible]

Hides, city slaughter [illegible]

CHARBON—Les consommateurs achètent [illegible]

SAVON—[illegible]

TOILE D'EMBALLAGE—[illegible]

DOUVES EN CHÊNE—[illegible]

MOUSSE—[illegible]

Marché aux Bestiaux.

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
[illegible] Wines, Brandies, Sardines, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.
14 & 16 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

LOTERIE.
Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]
GROS LOT $50,000
[illegible]
CHAS. T. HOWARD, Président.

Hôtels, Restaurants, &c.

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,
DE D. ANDERSON & SON.
[illegible]

SOURCES DE BLADON.
[illegible]

SOURCES DE CRAB ORCHARD AU KENTUCKY.
[illegible]

Hôtel de la Grande-Ile,
GOLFE DU MEXIQUE.
[illegible]

BILOXI.
[illegible]

Restaurant Cosmopolitain.
[illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.
[illegible]

INSTITUTIONS.
INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES
[illegible]

LE LOCQUET-LEROY,
[illegible]

TENT AWNING & FLAG MANUFACTORY.
CASSIDY & MILLER,
[illegible]

J. A. PERIER.
PIANOS ET HARMONIUMS,
[illegible] ROYALE [illegible]
CONCURRENCE IMPOSSIBLE.
[illegible]

SEULE AGENCE DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE Martini Sola & Co.
VINO VERMOUTH
[illegible]

[illegible] VARIETY, à Vapeur.
[illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter!
CAR LA VUE EST SANS PRIX!
[illegible]

J. BOUCHOUX,
GRILLAGE,
NOUVEAUX MODÈLES.
[illegible]
A PRIX RÉDUITS.

Fonderies, Machines, &c.
Chaudières à Sucre du Tennessee.
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.
[illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE.
[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG.
[illegible]

JOHN T. DUFOUR.
[illegible]

MÉDICAMENTS.
Ayez PEUR sur vos Enfants.
[illegible]

DENTISTES.
Le Dr. Charles R. Kells, DENTISTE.
[illegible]

Révolution! Révolution!
[illegible]

Pharmacie à la Baie St-Louis.
[illegible]

Avis.
[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.
A Louer,
[illegible]
A Louer.
[illegible]
A Louer.
LA BELLE MAISON [illegible]
A Vendre.
[illegible]
A Louer.
[illegible]

DES AMATEURS,
F. CHARLEVILLE,
AU SOUL ROUGE,
ARTICLES DE PECHE.
[illegible]

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CARRÉ.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] vs. [illegible]
SEPTIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Veuve ALEXANDRE [illegible] vs. JACQUES BATAILLE.
QUATRIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Emilie M. McVea et als vs. F. Phillips.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. F. Parent vs. Andrew Drysdale.
SEPTIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT TRIMESTRIEL.

[illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1872.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Trois Goélettes fines voilières.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.

[illegible]

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

BUREAUX DE LA
Compagnie d'Assurance Atlantic
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

[illegible]

PREMIER ETAT ANNUEL.

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET & Co.

Succession de PANQUITTE VALENTIN.

No [illegible] du dossier de la Deuxième Cour de District.

Joli Cottage dans la rue Galvez, entre les rues Bienville et Douane.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No [illegible] RUE DU CANAL.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président.

[illegible]